



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°R28-2016-035

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2016

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-04-01-002 - ARRETE DU 1er AVRIL 2016 MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE (7 pages)	Page 4
R28-2016-03-07-002 - ARRETE DU 7 MARS 2016 PORTANT APPROBATION DEL'AVENANT N°7A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « TELESANTE BASSE-NORMANDIE » (4 pages)	Page 12
R28-2016-03-23-006 - ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 23 MARS 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN (4 pages)	Page 17
R28-2016-02-29-012 - ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 29 FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN (4 pages)	Page 22
R28-2016-01-06-001 - ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 6 JANVIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE (4 pages)	Page 27
R28-2016-03-22-011 - ARRETE MODIFICATIF N°13 EN DATE DU 22 MARS 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN (4 pages)	Page 32
R28-2016-03-01-008 - ARRETE MODIFICATIF N°3 EN DATE DU 1er MARS 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER FRANCOIS BACLESSE DE CAEN (4 pages)	Page 37
R28-2016-03-01-007 - ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 1er MARS 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU LES POELES (4 pages)	Page 42
R28-2016-04-07-001 - ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 23 MARS 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER HENRI BECQUEREL DE ROUEN (2 pages)	Page 47
R28-2016-02-29-011 - ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 29 FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BELLEME (4 pages)	Page 50
R28-2016-03-23-007 - ARRETE MODIFICATIF N°5 EN DATE DU 23 MARS 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ELBEUF/LOUVIERS/VAL DE REUIL (4 pages)	Page 55
R28-2016-01-06-002 - ARRETE MODIFICATIF N°5 EN DATE DU 6 JANVIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENCON-MAMERS (4 pages)	Page 60

R28-2016-02-29-009 - ARRETE MODIFICATIF N°8 EN DATE DU 29 FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE (4 pages)	Page 65
R28-2016-02-29-010 - ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 29 FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN (4 pages)	Page 70
R28-2016-02-29-008 - ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 29 FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE A CRICQUEBOEUF (4 pages)	Page 75
R28-2016-02-29-007 - ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 29 FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LISIEUX (4 pages)	Page 80
R28-2016-03-22-010 - ARRETE N°5 DU 22 MARS 2016 PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE (5 pages)	Page 85
Direction régionale des affaires culturelles de Normandie	
R28-2016-03-18-008 - arrêté portant nomination à la commission du patrimoine et des sites - n° CRMH 2016 O1 (6 pages)	Page 91
Direction Régionale des Finances Publiques	
R28-2016-04-07-002 - Arrêté modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 portant ouverture des travaux de remaniement du plan cadastral dans la commune de HENOUVILLE (1 page)	Page 98
Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie	
R28-2016-03-30-004 - arrêté du 30 03 2016 portant composition de la CDIDL de Seine-Maritime (3 pages)	Page 100
R28-2016-03-30-003 - arrêté du 30 03 2016 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la CDIDL de Seine-Maritime (2 pages)	Page 104
Préfecture de la région Normandie - SGAR	
R28-2016-04-01-001 - 01 04 2016 Arrêté de délégation de signature M. LECHEVALLIER - Direction interrégionale des services pénitentiaire de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire (2 pages)	Page 107
R28-2016-04-04-001 - 04 04 2016 Arrêté portant désignation des membres de la commission régionale des aides auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la région Normandie - ADEME (2 pages)	Page 110
R28-2016-04-05-001 - 05 04 2016 Arrêté modificatif portant composition nominative du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Normandie CESER (9 pages)	Page 113
R28-2016-04-05-002 - 05 04 2016 Arrêté portant composition nominative de la Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale SRIAS Antenne de Rouen (5 pages)	Page 123

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-04-01-002

ARRETE DU 1er AVRIL 2016 MODIFIANT LA
COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE
DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE
BASSE-NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°9 DU 1^{er} AVRIL 2016 MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE
DE BASSE-NORMANDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE,**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret N° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU l'instruction N°SG/2016/51 du 19 février 2016 relative à l'installation des CRSA dans les ARS des nouvelles régions constituées par regroupement de plusieurs régions et aux nouvelles dispositions réglementaires s'appliquant à l'ensemble des ARS ;

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Basse-Normandie en date du 18 juillet 2014 modifié les 25 septembre 2014, 27 novembre 2014, 13 février 2015, 28 août 2015, 7 janvier 2016, 27 janvier 2016, 8 février 2016 et le 4 mars 2016 ;

VU l'arrêté du Président du Conseil régional de Normandie en date du 29 février 2016 ;

VU le courrier du 11 mars 2016 de Monsieur le Directeur de la CARSAT Normandie ;

VU le courrier du 24 mars 2016 de Monsieur Sébastien BERTOLI, Président de la Conférence de territoire du Calvados ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Au titre du 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Basse-Normandie et du a) Conseiller régionaux :

- Mme Élisabeth JOSSEAUME est nommée titulaire.
- Mme Anne-Laure MARTEAU est nommée suppléante de Élisabeth JOSSEAUME.

- M. Patrick GOMONT est nommé titulaire.
- M. Bertrand DENIAUD est nommé suppléant de M. Patrick GOMONT.

- M. Jean-Manuel COUSIN est nommé titulaire.
- Mme Lynda LAHALLE est nommée suppléante de M. Jean-Manuel COUSIN.

Au titre du 3) Collège des représentants des conférences de territoires

- M. Christophe KASSEL est nommée titulaire.

Au titre du 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales et du b) CARSAT :

- M. Arnaud ASSELIN (CARSAT) est nommé suppléant de M. Jean-Yves YVENAT (Directeur CARSAT), en remplacement de M. Hervé LAUBERTIE.

ARTICLE 2 : la version consolidée de la composition de la CRSA de Basse-Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 1^{er} avril 2016

La Directrice générale de l'Agence régionale
de santé de Normandie


le Directeur général adjoint
Vincent KAUFFMANN

COMPOSITION ACTUALISEE AU 1^{er} AVRIL 2016 DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE

Présidente : Madame Marie-Claire QUESNEL

1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Basse Normandie :

a) Conseillers Régionaux

Titulaires	Suppléants
Mme Élisabeth JOSSEAUME	Mme Anne-Laure MARTEAU
M. Patrick GOMONT	M. Bertrand DENIAUD
M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Lynda LAHALLE

b) Conseillers Départementaux

Titulaires	Suppléants
M. Michel ROCA (conseil départemental 14)	Mme Sonia DE LA PROVOTE (conseil départemental 14)
M. Jean-Pierre BLOUET (conseil départemental 61)	Mme Maryse OLIVEIRA (conseil départemental 61)
Mme LECOMTE Patricia (conseil départemental 50)	Mme GATE Sylvie (conseil départemental 50)

c) Regroupement de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Communes

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Michel HOULLEGATTE (Maire de Cherbourg Octeville)	M. Joaquim PUEYO (Maire d'Alençon)
M. Frédéric BASTIAN (Adjoint au Maire de Cherbourg Octeville)	M. Philippe LEMAITRE (Maire de Villedieu les Poêles)
M. Guy ROMAIN (Maire de Vimoutiers)	M. Jean-Yves HOUSSEMAINE (Maire de Sées)

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

a) Association Représentant d'usagers

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc DUJARDIN (Fédération Française des diabétiques)	M. Dominique RONDU (Ligue Contre le Cancer)
M. René BERTHOU (Alliances Maladies Rares)	Mme Anne DUBOURG (Familles rurales Basse-Normandie)
M. Claude FRANCOISE (Vivre MARFAN)	Mme Aude BELLIER (AFM Telethon)
Mme Brigitte CHOQUET (UDAF)	M. Charles CLAVREUL (UDAF)
M. Philippe GUERARD (ADVOCACY)	Mme Aline GORET (ADVOCACY)
M. Liliane BOREL (UNAFAM)	M. Jean BERNARD (UNAFAM)
Mme Annick DUBOIS (UFC que Choisir)	M. Jacky HEBERT (UFC Que Choisir)
M. Raymond BEAUFILS (FNATH)	M. François MARTIN (FNATH)

b) Association retraités et Personnes Agées

Titulaires	Suppléants
M. Jacques FLEURY (Union territoriale des Retraités CFDT de la Manche)	M. Michel RAULINE (Ainés Ruraux)
M. Alain CLAVIER (Union nationale des retraités et des professions libérales)	Mme Michelle LAMBERT (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique de l'Orne)

M. Jean LEFEUVRE (Union territoriale des Retraités CFDT du Calvados)	M. Martial VASSET (CFE-CGC)
M. Guy FAUCHE (Fédération nationale des clubs des Aînés ruraux)	M. Jean-François GORIN (Union française des retraités)

c) Association Personnes Handicapées

Titulaires	Suppléants
Mme Maryvonne DEBARRE (APAJH)	Mme Odile LEBouc (CROP)
M. Philippe STEPHANAZZI (HMVA)	M. Marc HOUSSAY (Autisme Basse-Normandie)
M. Alain ROUMY (GEIST 21 Trisomie Manche)	M. Christian LEJEUNE (AFTC Manche)
M. Claude RAFFAELLI (Ass. Lehugeur Lelievre)	M. Pascal BRUEL (ANAI)

3) Collège des représentants des conférences de territoires

Titulaires	Suppléants
M. Christophe KASSEL (CT Calvados)	Mme Claire LENOIR (CT Orne)
Mme Elise GAMBIER (CT Calvados)	M. Sébastien BERTOLI (CT Calvados)
Mme Laurence POSTEL-PETIT (FHF – CT Manche)	Dr Jean-Yves BUREAU (CDOM – CT Manche)
Mme Mireille WERNEER (CT Orne)	En attente de désignation

4) Collège des partenaires sociaux

a) Organisation syndicale de salariés

Titulaires	Suppléants
M. Dominique GALLET (CFTC)	M. Hubert DAILLY (CFTC)
M. Guy BESNARD (CFDT)	Mme Isabelle PATRY (CFDT)
M. Jacques BODIN (CGT-FO)	M. Frédéric COCHU (CGT-FO)
Mme Marielle KERHARDY (CGT)	Mme Jocelyne AMBROISE (CGT)
M. Franck ANTIER (CFE-CGC)	M. Philippe ERNOULT (CFE-CGC)

b) Organisation professionnelles Employeurs

Titulaires	Suppléants
M. Loïc CAVELLECC (MEDEF)	M. Fabien BEULAY (MEDEF)
Mme Chantal LELIEVRE (UPA)	M. Francis BOURNIGAUD (UPA)
M. Philippe VOVARD (CGPME)	M. Alex VARADY (CGPME)

c) Organisation syndicale artisans commerçants et Profession libérale

Titulaires	Suppléants
M. Bernard CHARLES (UNAPL)	Mme Catherine HENAULT (UNAPL)

d) Organisation syndicale exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants
M. Olivier BOREL (Chambre régionale de l'Agriculture)	M. Philippe FAUCON (Chambre d'agriculture Normandie)

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Association lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique ROCHE (ACSEA)	Mme Joyce CARLIER (Petits Frères des Pauvres)
M. Martial GERMAIN (Croix Rouge DD50)	M. Didier MIGNAN (Croix Rouge DD50)

b) CARSAT

Titulaires	Suppléants
M. Christian LETELLIER (CA CARSAT)	M. Rémy LEBOUTEILLER (CARSAT)
M. Jean-Yves YVENAT (Directeur CARSAT)	M. Arnaud ASSELIN (CARSAT)

c) CAF

Titulaires	Suppléants
Mme Annick CZECKO (Présidente de la CAF de Caen)	Mme Paulette TOUZOT-JOURDE (CAF)

d) Mutualité Française

Titulaires	Suppléants
M. Luc CHOUBRAC (Mutualité Française)	M. Johnny VIALE (Mutualité Française)

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Service de santé scolaire et universitaire**

Titulaires	Suppléants
Mme le Dr Sylvie VIALE (santé scolaire rectorat)	Mme Agnès LECUY (santé scolaire rectorat)
Dr Bertrand POUDOULEC (santé universitaire)	Mme Sarah POUCLÉE (santé universitaire)

b) Service santé au travail

Titulaires	Suppléants
M. Hubert GESNOUIN (Service de santé au travail)	M. Hubert RENOUIARD (Service de santé au travail)
M. Pierrick MARTIN (Service de santé au travail)	Mme Sophie RANNOU (Service de santé au travail)

c) Protection et promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
M. Eric BOUFFETEAU (CG 14)	Mme Agnès LAFOND (CG 14)
Mme le Dr Chau PHAM DAUBIN (CG 14)	Mme Fabienne HALBOUT (CG 14)

d) Protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants
Mme Elisabeth OURY (ANPAA BN)	M. Samuel COCHET (ANECAMSP)
M. Jean-Louis LEPEE (IREPS)	M. Jean-Pierre OLLIVIER (IREPS)

e) Observation de la santé, enseignement, recherche

Titulaires	Suppléants
Mme Pascale DESPRES (CREAI-ORS)	M. Jean-Pierre KETTERER (ORS)

f) Protection de l'environnement

Titulaires	Suppléants
M. Francis BENARD (APPA)	M. Jean-Pierre NEEL (CDMR14)

7) Collège des offreurs de services de santé**a) Etablissements publics de santé**

Titulaires	Suppléants
Mme le Dr Marie-Claire VIOT (CPO Alençon)	En attente de désignation
Mme le Dr Véronique NOYER (Pharmacien CH de Lisieux)	M. Henry GERVES (CHP Cotentin)
Mr le Docteur Yves LOGNONE (CH Flers)	Mme le Dr Françoise GUIBOURG (CH ARGENTAN)
M. Jean-Pierre HEURTEL (CH Avranches-Granville)	M. Thierry LUGBULL (Directeur CH Mémorial St Lô)

M. Jean-Yves BLANDEL (Directeur EPSM Bon Sauveur)	M. Bruno MORETTE (CH de l'Estran)
---	-----------------------------------

b) Etablissements privés de santé à but lucratif

Titulaires	Suppléants
M. Maxime CARLIER (Directeur CHP Saint Martin)	M. Alain BARTEAU (Directeur Le Normandy Granville)
M. le Docteur Jean-Claude COMBE (CHP Saint Martin)	M. le Docteur Philippe BARJOT (Polyclinique du Parc)

c) Etablissements privés de santé à but non lucratif

Titulaires	Suppléants
M. Bruno PIGAUX (Directeur Fondation du Bon Sauveur Picauville)	M. Patrick CRIQUET (Directeur de l'ADAPT Basse Normandie)
M. le Docteur Vincent BENARD (Président CME Miséricorde Caen)	M. Le Docteur David SEYNAVE (Président CME – CMPR La Clairière)

d) HAD

Titulaires	Suppléants
Mme Michèle PATTI (FNEHAD)	Mme le Dr Brigitte ESTERLIN (FNEHAD)

e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marie KERFOURN (FHF)	Mme Audrey BACCI (FHF)
M. Patrick MAINCENT (URAPEI)	M. Jocelyn OMNES (AAJB)
M. Pascal BOULENGER (FEGAPEI)	Mme Paméla LE MAGNEN (FEGAPEI)
Mme Véronique FRANCOIS (URIOPSS)	Mme Marie-Christine BEAULIEU (APF)

f) Gestionnaires institution accueillant Personnes Agées

Titulaires	Suppléants
Mme Gaëlle PINEAU (FEHAP)	Mme Claude MEDES (URIOPSS)
Mme Martine GUEGUEN (SYNERPA)	Mme Nicole NACHBAUR (SYNERPA)
Mme Colette ESPALLARGAS-ADAM (FHF)	Mme Dorothee MONTDESERT (FHF)
Mme Hélène GARGOL (UNA BN)	M. Guillaume PREVERAUD (UNA BN)

g) Gestionnaires institution accueillant Personnes en difficultés sociales

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Christine GALINOU (FNARS)	M. Fabrice LEFEBVRE (FNARS)

h) Centre de santé, maison de santé, pôle de santé

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Jean-Michel GAL (centre de santé, maison de santé, pôle de santé)	M. le Docteur Alexis AUBIN (centre de santé, maison de santé, pôle de santé)

i) Réseau de santé

Titulaires	Suppléants
Mme Annick GADOIS (Réseau Normandys)	M. Le Docteur Jean COUDRAY (réseau de périnatalité de Basse-Normandie)

j) Permanence de soins

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Gilles TONANI (Permanence des soins)	M. le Docteur Thierry MICHEL (Permanence des soins)

k) Aide médicale urgente

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Daniel BONNIEUX (SAMU)	En attente de désignation

l) Transporteurs sanitaires

Titulaires	Suppléants
M. Marc LEBLATIER (SN Centre Ambulancier Sud Manche)	M. Jean-Michel MARIETTE (Ambulances Mariette Mortagne au Perche)

m) SDIS

Titulaires	Suppléants
M. le Colonel Didier RICHARD (SDIS)	M. Sébastien LECLERC (SDIS)

n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Thierry VASSE (CMH)	M. le Docteur Max-André DOPPIA (Avenir Hospitalier)

o) URPS

Titulaires	Suppléants
Mme Christine BONNIEUX (URPS Infirmiers)	Mme Isabelle PLOUGET (URPS Infirmiers)
M. André GEARA (URPS Pharmaciens)	En attente désignation
M. Jean-Michel COULET (URPS Kinésithérapeutes)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. Hubert TOLLET (URPS Chirurgiens-Dentistes)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)
M. le Dr Antoine LEVENEUR (URML)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicures-Podologues)
M. le Dr Bruno MASSON (URML)	M. le Dr Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)

p) Ordre des Médecins

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Guy LEROY (CROM)	M. le Docteur Xavier ARROT (CROM)

q) Internes en Médecine

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	M. Mathieu BANSARD (interne de médecine générale)

8) Collège des personnalités qualifiées

- En attente de désignation
- Mme Marie-Claire QUESNEL

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-07-002

**ARRETE DU 7 MARS 2016 PORTANT APPROBATION
DEL'AVENANT N°7A LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COOPERATION SANITAIRE « TELESANTE
BASSE-NORMANDIE »**

ARRETE DU 7 MARS 2016 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°7

A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE

« TELESANTE BASSE-NORMANDIE »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de la maison de retraite de Torigni sur vire exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 juin 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Résidence Beau Soleil d'Ellon exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 25 août 2015 ;

Vu le courrier du Directeur Adjoint de l'EHPAD Résidence Anne Le Roy Fondation Bon Sauveur de Saint-Lô exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 30 septembre 2015 ;

Vu le courrier de la Présidente de l'URPS infirmiers de Basse-Normandie exprimant le souhait d'adhérer, en qualité de membre consultatif, au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 6 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Fondation Asile de Marie de Thury-Arcourt exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 9 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice et de l'infirmière coordinatrice de la Résidence les Hortensias EHPAD de Marigny exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 9 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Résidence Saint-Benoît à Caen exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 13 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Délégué régional FEHAP pour la Fondation Bon Sauveur de St-Lô exprimant le souhait d'adhésion de cet établissement, en qualité de membre consultatif, au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 14 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Supérieure de « Ma Maison » Petites sœurs des pauvres EHPAD de Caen exprimant le souhait d'adhésion de cet établissement au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 19 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de La Résidence Reine Mathilde Korian de Grainville sur Odon EHPAD exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 22 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Docteur Marconnet pour la SISA du PSLA de St-James exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la maison Saint Gabriel Résidence médicalisée l'EHPAD de Granville exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de la résidence Côte de Nacre Emera EHPAD de Luc sur Mer exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la Résidence Les Bougainvillées EHPAD de Le Breuil en Auge exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'Hôpital Local de Sées exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD de Saint Mère Église exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 27 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD l'Hexagone de Trévieres exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 27 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Médecin coordonnateur de la Résidence Anaïs de Groucy EHPAD de Periers exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 27 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD/UPAD La Rose des Vents exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 28 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'Association Soins Santé d'Argentan Vents exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 28 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Émeraude de Bieville-Beuville exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 29 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Docteur Franck DANNET du PSLA de Vire exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 30 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Président de l'Association pour un Pôle Santé Sur le Canton des pieux exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 30 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Président de l'Association SOS Kiné Manche de Saint Lô exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 31 octobre 2015 ;

Vu le courrier du Vice-Président pour l'EHPAD la Quincampoise géré par le CCAS de Cherbourg-Octeville exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 2 novembre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la SAS Radiologie Saint Martin de Caen exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 2 novembre 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD « les Épicéas » de Tinchebray exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la Résidence l'Ermitage EHPAD de Cherbourg exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la Résidence L'Aubade EHPAD de FLAMANVILLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la Résidence Le clos à Froment EHPAD de LA Glacerie exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le procès verbal de l'Assemblée générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 18 novembre 2015 ;

Vu le procès verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 18 novembre 2015 qui approuve à l'unanimité l'avenant 7 de la convention ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie approuvée par ses membres fondateurs en date du 20 octobre 2009 ;

Vu l'avenant 1 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » dont les composantes ont été approuvées par ses membres au cours des Assemblées Générales du 24 mars 2010, du 1er décembre 2010 et du 21 mars 2011 ;

Vu l'avenant 2 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvée par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2011 ;

Vu l'avenant 3 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvée par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ;

Vu l'avenant 4 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvée par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avenant 5 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvée par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2013 ;

Vu l'avenant 6 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvée par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2015 ;

Vu la demande formulée en date du 15 décembre 2015 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant n°7 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » ;

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant n°7 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant n°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire Télésanté de Basse-Normandie portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, à compter de la réception de sa notification pour les intéressés et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 7 mars 2016

Mme Monique RICOMES,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAJEFMANN
Directrice Générale de l'Agence Régionale de
Santé de Normandie

Annexe : Avenant N°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Télésanté Basse-Normandie »

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-23-006

**ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 23 MARS
2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DE SANTE MENTALE DE CAEN**

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de CAEN modifié le 30/05/2011, le 22/03/2012, le 30/06/2014, le 26/09/2014, le 02/05/2015, le 26/05/2015, le 5/10/2015, le 25/11/2015 et le 29/02/2016,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération du conseil départemental du Calvados en date du 2 février 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'EPSM de CAEN, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Jean-Pierre RICHARD* » est remplacé par « *M. Laurent AUBRY* » conseiller départemental.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur de l'EPSM de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 23 mars 2016

La Directrice Générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Monique RICHOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC - Mairie de Caen <i>Présidente</i>	30/06/2014
	M. Thierry RENOUF - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	Mme Sylviane LEPOITTEVIN - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	M. Ludwig WILLAUME - Conseiller départemental	26/05/2015
	M. Laurent AUBRY – Conseiller départemental	23/03/2016
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Roselyne LE LANDAIS - Représentant la CSIRMT	29/02/2016
	Dr Christine JUHEL-VAYSSE - Représentant la CME	29/02/2016
	Dr Christine COGNARD - Représentant la CME	29/02/2016
	M. Wilfrid DAVOULT - Représentant les organisations syndicales (CGT)	02/02/2015
	Mme Gaëlle LECOCQ - Représentant les organisations syndicales (CGT)	29/02/2016
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Pierre-François POUTHIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/09/2014
	Mme Monique BACON - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jacques-André BIZET - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Alain LECLERE - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	19/03/2012
	En cours de désignation - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-29-012

**ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 29
FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE CARENTAN**

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de CARENTAN modifié le 10/01/2012, le 24/04/2012, le 27/05/2014, le 12/06/2014, le 22/07/2014, le 26/02/2015, le 29/05/2015 et le 23/07/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Carentan les Marais, en date du 19 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Carentan, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Jean-Pierre LHONNEUR – Maire de la commune nouvelle de Carentan les Marais » est renouvelé dans son mandat.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Carentan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 29 février 2016

La Directrice Générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN


Monique RICHES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carentan

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan les Marais Président	29/02/2016
	Mme Annie-France FOSSARD - Représentant la communauté de communes de la baie du Cotentin Vice - Présidente	27/05/2014
	Mme Maryse LE GOFF- Conseillère départementale	23/07/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Gabrielle HIS - Représentant la CSIRMT	24/04/2012
	Dr Mauro PARISI - Représentant la CME	19/05/2015
	Mme Angélique LEBACHELEY - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	25/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Jean François LANDRY - (usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	Mme Geneviève LEBLACHER - (usagers - désignée par le Préfet)	23/07/2015
	M. Jean Charles POULAIN - (usagers - désigné par le DGARS)	19/05/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-01-06-001

**ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 6
JANVIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE**

**ARRETE N° 12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapeutique de l'Orne modifié par l'arrêté modificatif n°1 référencé DT 61-293/2010, modifié le 06/10/2010, le 20/11/2011, le 10/01/2012, le 22/03/2013, le 31/05/2013, le 03/02/2014, le 19/06/2014, le 22/05/2015, le 25/11/2015 et le 8/12/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le résultat des élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) du Centre Psychothérapeutique de l'Orne en date du 14 décembre 2015, désignant ses représentants au sein du conseil de surveillance,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
 - « Docteur Marie-Claire VIOT » représentant la CME, est renouvelée dans ses fonctions,
 - « Docteur Nizar KADOUR » est remplacé par le « Docteur Claire BIHEL » représentant la CME.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du Centre Psychothérapique de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 6 janvier 2016

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Joaquin PUEYO - Maire d'Alençon	19/06/2014
	M. Thierry MATHIEU - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	19/06/2014
	Mme Marie-Noëlle VONTHRON - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	16/06/2014
	Mme Maryse OLIVEIRA - Représentant le Président du Conseil départemental - Vice-présidente du Conseil départemental	22/05/2015
	Mme Elisabeth JOSSET - Conseillère départementale	22/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Nicolas RIVIERE- Représentant la CSIRMT	25/11/2015
	Dr Marie-Claire VIOT - Représentant la CME	06/01/2016
	Dr Claire BIHEL - Représentant la CME	
	Mme Claire LEMOINE - Représentant les organisations syndicales (CGT)	22/05/2015
	M. Alain BULTEL, - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	22/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mr Claude RAFFAELI - (usagers - désigné par le Préfet)	31/05/2013
	M. Jean Marie PLANCHE - (usagers - désigné par le Préfet)	08/12/2015
	Dr Philippe MASQUET - (usagers - désigné par le Préfet)	08/12/2015
	Mme Geneviève RADIGUE - (personnalité qualifiée usagers - désignée par le DGARS)	02/06/2010
	M. Marc JACQUEL - (personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	25/11/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-22-011

**ARRETE MODIFICATIF N°13 EN DATE DU 22 MARS
2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
PUBLIC DU COTENTIN**

**ARRETE N° 13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE EN DATE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin, modifié le 20/05/2011, le 31/01/2012, le 25/06/2012, le 31/12/2012, le 15/01/2013, le 17/09/2013, le 03/02/2014, le 24/06/2014, le 02/02/2015, le 26/02/2015, le 19/05/2015, le 07/10/2015 et le 25/11/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la création au 1^{er} janvier 2016, à la demande de l'organe délibérant de la Communauté Urbaine de Cherbourg, d'une commune nouvelle en lieu et place des actuelles communes de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville, Tourlaville, la Glacerie et Querqueville,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Mairie de Valognes en date du 26 janvier 2016,

VU la désignation du représentant de la commune de Cherbourg en Cotentin en date du 26 février 2016,

VU le courrier de Monsieur le Maire de la commune de Les Pieux en date du 18 mars 2016,

VU la désignation de Monsieur le Maire de la commune de Bricquebec en date du 22 mars 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Jean-Michel HOULGATTE* » est remplacé par « *M. Benoît ARRIVE* », Maire de la commune de Cherbourg en Cotentin,
- « *M. Gille LELONG* » est remplacé par « *M. Jacques COQUELIN* », Maire de la commune de Valognes,
- « *Mme Sylvie DELAUNAY* » est remplacée par « *M. Alain DELAROQUE* », adjoint aux affaires sociales à la commune de Bricquebec en Cotentin,
- « *Mme Geneviève GOSSELIN-FLEURY* » est remplacée par « *M. Jacques LEPETIT* », Maire de la commune de Les Pieux.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier public du Cotentin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 22 mars 2016

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Benoît ARRIVE, Maire de Cherbourg en Cotentin	22/03/2016
	M. Jacques COQUELIN, Maire de Valognes	22/03/2016
	M. Alain DELAROCHE, Adjoint aux affaires sociales de la commune de Bricquebec en Cotentin	22/03/2016
	M. Jacques LEPETIT, Maire de Les Pieux	22/03/2016
	Mme DUVAL Karine, conseillère départementale	19/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christine SITARSKI, représentant la CSIRMT	08/11/2011
	Dr Sylvie DUPONT-MONFORT, représentant la CME	26/02/2015
	Dr Thierry MAUGARD, représentant la CME	26/02/2015
	Mme Sandrine GAMBLIN, représentant les organisations syndicales (FO)	02/02/2015
	M. Eric LABOURDETTE, représentant les organisations syndicales (FAFPH)	02/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Pierre COURSIER (usagers - désigné par le Préfet)	07/10/2015
	Mme BOUCHAIN Arlette (usagers-désigné par le Préfet)	03/02/2014
	Dr Jean-Louis BESSIS (usagers -désigné par le Préfet)	15/01/2013
	M. Alain INGOUF (personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	19/05/2015
	Mme Marianne THEVENY (personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	25/11/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-01-008

**ARRETE MODIFICATIF N°3 EN DATE DU 1er MARS
2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE
CONTRE LE CANCER FRANCOIS BACLESSE DE
CAEN**

**ARRETE MODIFICATIF N°3 DU 1^{er} MARS 2016
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER FRANCOIS BACLESSE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6162-7, L.6162-8 et D.6162-2,

VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment son article 158,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du 14 avril 2008 fixant la composition du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer François Baclesse, modifié le 23/11/2011, le 19/08/2014 et le 27/02/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la désignation de Madame la Préfète de Région en date du 26 janvier 2016, représentant l'Etat,

VU le courrier de Monsieur le Directeur général du Centre François Baclesse, en date du 27 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Conseil d'Administration du Centre de Lutte Contre le Cancer François Baclesse, est modifié comme suit :

Président

Monsieur Laurent FISCUS, Préfet du Calvados

Directeur de l'unité de formation et de la recherche médicale

Monsieur le Professeur Pierre DENISE

Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen

Monsieur Christophe KASSEL

Personnalité scientifique désignée par l'Institut Nationale du Cancer

Professeur Pierre FORMSTECHE

Représentant du conseil économique et social régional

Monsieur Bernard CHARLES

Représentants du personnel désignés par la conférence médicale

Docteur Stéphane BARDET

Docteur Hubert CROUET

Représentants du personnel désignés par le comité d'entreprise

Madame Agnès SCHER

Monsieur Richard BOUCHE

Personnalités qualifiées

Docteur Thierry GANDON – Médecin généraliste

Madame Anne D'ORNANO – Vice-Présidente de la Communauté de Communes
Cœur Côte Fleurie

Docteur Antoine LEVENEUR – Président de l'Union Régionale des Médecins
Libéraux (URML)

Monsieur Jean-Jacques BENOIT – Directeur général de la société PANTECHNIK

Représentants des usagers

Madame Michèle PATTI – Croix Rouge Française

Madame Françoise EDMOND - Association Ligue Contre le Cancer

Article 2 :

Siègent à titre consultatif :

Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou son représentant,

Monsieur le Directeur général du Centre de Lutte Contre le Cancer François BACLESSE, accompagné des collaborateurs de son choix.

Article 3 :

Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la Commission Médicale ou du Comité d'Entreprise qui l'a élu.

Le mandat d'un membre désigné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend fin lors de chaque renouvellement de cette assemblée. Toutefois, ce membre continue à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La durée des mandats des membres siègent en qualité de personnalité scientifique désignée par l'Institut national du cancer, personnalités qualifiées et représentants des usagers est fixée à 3 ans.

Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée au Conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 5 :

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie, le président du conseil d'administration et le directeur du centre de lutte contre le cancer François Baclesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 1^{er} mars 2016

La Directrice Générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICHOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie
Centre de Lutte Contre le Cancer François Baclesse de Caen

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-01-007

**ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 1er MARS
2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
VILLEDIEU LES POELES**

**ARRETE N° 4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU-LES-POELES**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de VILLEDIEU-LES-POELES modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/05/2014, le 18/06/2014 et le 29/05/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le résultat des élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) du centre hospitalier de Villedieu les Poêles en date du 6 janvier 2016, désignant ses représentants au sein du conseil de surveillance,

VU la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny en date du 12 janvier 2016,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Préfète de la Manche en date du 31 août 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Villedieu-les-Poêles, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
 - « Mme Marie-Odile LAURANSON, représentant le Maire de Villedieu-les-Poêles » modifié par « Mme Marie-Odile LAURANSON, représentant le Maire de la Commune Nouvelle de Villedieu-Les-Poêles-Rouffigny » est renouvelée dans son mandat.
- Au titre des représentants du personnel :
 - « Dr Nicolas BOYER » est remplacé par « Dr Philippe SABATHIER » représentant la CME.
- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « M. Roger BAYSSAT » est renouvelé dans son mandat.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Villedieu-les-Poêles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 1^{er} mars 2016

La Directrice Générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICHOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Villedieu-les-Poêles

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Marie-Odile LAURANSON - Représentant le Maire de Villedieu-Les-Poêles-Rouffigny <i>Présidente</i>	01/03/2016
	M. Jean-Paul LEMAZURIER - Représentant la communauté de communes de Villedieu-les-Poêles	27/05/2014
	Mme Martine LEMOINE – Conseillère départementale	29/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Brigitte SIMONIN - Représentant la CSIRMT	29/05/2015
	Dr Philippe SABATHIER - Représentant la CME	01/03/2016
	M. Philippe GESBERT, représentant les organisations syndicales (FO)	29/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Roger BAYSSAT - (usagers - désigné par le Préfet)	01/03/2016
	Mme Georgette GUILLARD - (usagers - désignée par le Préfet)	10/02/2012
	Mme Anne-Marie DESMOTTES- (usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-04-07-001

**ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 23 MARS
2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE
CONTRE LE CANCER HENRI BECQUEREL DE
ROUEN**

Direction de l'Organisation de l'Offre de Santé et de
l'Autonomie
Pôle Organisation de l'Offre de Santé

☎ 02.32.18.89.69

📠 02.32.18.26.60

VU :

Le titre IV du livre de la nouvelle partie législative du code de la santé publique et notamment ses articles L 6162-7 et L 6262-8 ;

Le titre VI du livre 1^{er} de la nouvelle partie réglementaire du code de la santé publique et, notamment les articles D 6162-1 à D 6162-7 ;

Le décret n°2006-261 du 3 mars 2006 relatif aux conseils d'administration des centres de lutte contre le cancer ;

Les arrêtés ministériels portant agrément national d'associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Les arrêtés et notification de la Préfecture de la Région Haute-Normandie portant agrément d'associations régionales représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

L'arrêté du 9 février 2010 fixant la composition du conseil d'administration du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer de Haute-Normandie « Henri Becquerel » ;

Les désignations effectuées et les attestations de non-incompatibilité signées ;

ARRETE

Article 1^{er} :

D'après l'article D 6162-2 du Code de la Santé Publique, le directeur général de l'agence régionale de santé désigne certains membres du conseil d'administration. La liste nominative des membres concernés du conseil d'administration du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer de Haute-Normandie Henri Becquerel est modifiée ainsi :

Membres délibératifs :

- Mme le Pr JOLY, Personnalité Scientifique désignée par l'Institut National du Cancer
- M. FLEUTRY, Représentant du Conseil Economique et Social Régional

Au titre de personnalités qualifiées

- Mme JEANDET-MENGUAL, Conseillère Régionale, désignée par le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
- M. le Dr VERZAUX, Personnalité Qualifiée de l'URPS et Président de l'association EMMA
- Maître MOLINA, Représentant l'association Agir avec Becquerel pour la Vie
- M. TROLETTI, Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

Au titre de représentants des usagers

- M. le Dr GRAÏC, Président du Comité de Seine-Maritime de la Ligue Contre le Cancer
- Mme DESSAUX, Représentant de la Ligue contre le Cancer de l'Eure

Siège
31 rue Malouet
BP 2061
76040 Rouen Cedex
Tél. : 02.32.18.32.18

www.ars.haute-normandie.sante.fr

Article 2 :

Le mandat des membres du conseil prend fin en même temps que la qualité au titre de laquelle les intéressés ont été désignés.

Article 3 :

La durée du mandat des membres qui siègent en qualité de personnalité scientifique, personnalités qualifiées et représentants des usagers est fixée à trois ans.

Article 4 :

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé et le Président du conseil d'administration du Centre Régional de Lutte contre le Cancer de Haute-Normandie « Henri Becquerel » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le **27 FEV. 2015**

Le Directeur Général


Amaury de SAINT-QUENTIN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-29-011

**ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 29
FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE BELLEME**

**ARRETE N° 4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE BELLEME**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême modifié le 03/02/2014, le 25/06/2014, le 03/02/2015 et le 26/05/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le courrier de M. le Directeur du centre hospitalier de Bellême en date du 18 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bellême est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Dr Benoît NEBOUT* » est renouvelé dans son mandat.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Bellême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 29 février 2016

La Directrice générale,


le Directeur Général Adjoint
Monique RICOMES
Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Vincent SEGOUIN - Maire de Bellême <i>Président</i>	25/06/2014
	M. Rémy TESSIER- Représentant la communauté de communes du Pays Bellémois	25/06/2014
	Mme Anick BRUNEAU - Conseillère départementale	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Catherine DETIS - Représentant la CSIRMT	25/06/2014
	Dr Anh Taï DO - Représentant la CME	25/06/2014
	M. Patrice HARDOUIN - Représentant les organisations syndicales (FO)	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Madeleine HERLIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	03/02/2015
	Mme Ghislaine GUILLIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	03/02/2015
	Dr Benoit NEBOUT- (Usagers - désigné par le DGARS)	29/02/2016

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-23-007

**ARRETE MODIFICATIF N°5 EN DATE DU 23 MARS
2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL ELBEUF/LOUVIERS/VAL DE
REUIL**

**ARRETE N° 5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ELBEUF/LOUVIERS/VAL DE REUIL**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences Régionales de Santé,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté du 3 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil modifié le 07/12/2011, le 21/11/2012, le 06/05/2014, le 02/06/2014, le 16/06/2014, le 24/06/2014, le 07/07/2014, et le 20/05/2015,

VU l'arrêté du 4 juin 2015 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil, modifié le 23/06/2015, le 21/10/2015, le 03/12/2015 et le 21/12/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie en date du 15 décembre 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *Mme Caroline TOUTAIN* » est remplacée par « *Mme Karine BENDJEBARA-BLAI* »
Représentant la Métropole Rouen Normandie.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 23 mars 2016

La Directrice Générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KATFFMANN
Monique RICOËMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Djoudé MERABET – Maire d'Elbeuf Président	04/06/2015
	Mme Anne TERLEZ – Représentant le maire de Louviers	04/06/2015
	Mme Karine BENDJEBARA-BLAI – Représentant la Métropole	23/03/2016
	Mme Celine LEMAN – Représentant la communauté d'agglomération Seine Eure	04/06/2015
	M. Bertrand BELLANGER – Conseiller départemental	04/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Fabienne HOUARD - Représentant la CSIRMT	04/06/2015
	Dr Isabelle BOUCHOULE - Représentant la CME	04/06/2015
	Dr David NOEL - Représentant la CME	04/06/2015
	M. Etienne PREVOST - Représentant les organisations syndicales (FO)	04/06/2015
	Mme Myriam MARCENY – Représentant les organisations syndicales (CFDT)	04/06/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Martine DAVID - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Christian COSNEFROY - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Jean-Louis MGLIERINA - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	Mme. Marie-Hélène GATEAU - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	04/06/2015
	M. Claude VOCHÉLET - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS) Vice-Président	04/06/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-01-06-002

**ARRETE MODIFICATIF N°5 EN DATE DU 6
JANVIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
ALENCON-MAMERS**

**ARRETE N°5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENCON/MAMERS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers modifié le 15/02/2012, le 16/05/2014, le 23/06/2015 et le 25/11/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le résultat des élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers en date du 14 décembre 2015, désignant ses représentants au sein du conseil de surveillance,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
 - « *Docteur Bernard RIVALLAIN* » est remplacé par le « *Docteur Nordine KHODEIR* » représentant la CME,
 - « *Docteur Catherine BESNARD* » est remplacée par le « *Docteur Mohamed BENSALLAM* », représentant la CME.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du Centre Hospitalier Intercommunal ALENCON/MAMERS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 6 janvier 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

11 JANV 2016 11:30

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Joaquim PUEYO - Maire d'Alençon <i>Président</i>	16/05/2014
	M. Frédéric BEAUCHEF - Maire de Mamers <i>Vice-Président</i>	16/05/2014
	M. Ahamada DIBO - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	16/05/2014
	M. Jean MULOT - Président de la communauté de communes du Saosnois	16/05/2014
	M. Patrick LINDET - Conseiller départemental	23/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Liliane ANFRAY - Représentant la CSIRMT	15/02/2012
	Dr Nordine KHODEIR - Représentant la CME	06/01/2016
	Dr Mohamed BENSALLAM - Représentant la CME	
	M. Marie LABELLE - Représentant les organisations syndicales (FO)	23/06/2015
	M. Pascal LAMARCHE - Représentant les organisations syndicales (CGT)	
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. André LEROY (usagers - désigné par le préfet)	25/11/2015
	Mme Sylvie HIBOU (usagers -désignée par le préfet)	25/11/2015
	Dr Jean-François TRICHET (usagers - désigné par le préfet)	02/06/2010
	Mme Sylvie ESLAN - (désignée par le DGARS)	23/06/2015
	Mme Maria MALASSIGNE - (désignée par le DGARS)	23/06/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-29-009

**ARRETE MODIFICATIF N°8 EN DATE DU 29
FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE L'AIGLE**

**ARRETE N°8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle modifié le 11/04/2012, le 16/09/2013, le 17/03/2014, le 27/05/2014, le 26/05/2015, le 29/06/2015, le 05/10/2015 et le 01/12/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le résultat des élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) du centre hospitalier de l'Aigle 4 février 2016, désignant ses représentants au sein du conseil de surveillance,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « *Dr Pascal CHAIGNEAU* » est remplacé par « *Dr Philippe LESEIGNEUR* », représentant la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de l'Aigle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 29 février 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Aigle

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Véronique LOUWAGIE - Maire de L'Aigle <i>Présidente</i>	27/05/2014
	Mme Monique LANGEVIN - Représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle	27/05/2014
	M. Philippe VAN-HOORNE - Conseiller départemental	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Séverine COQUELIN - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Philippe LESEIGNEUR - Représentant la CME	29/02/2016
	M. Jean-Marc LOUISFERT - Représentant les organisations syndicales - CGT	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Réjane LEVESQUE - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/09/2013
	Mme Jacqueline TESSIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jean-Marie GOUSSIN - (Usagers - désigné par le DGARS)	29/06/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-29-010

**ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 29
FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE
DE CAEN**

**ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de CAEN modifié le 30/05/2011, le 22/03/2012, le 30/06/2014, le 26/09/2014, le 02/05/2015, le 26/05/2015, le 5/10/2015 et le 25/11/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le résultat des élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen en date du 17 décembre 2015, désignant ses représentants au sein du conseil de surveillance,

VU la désignation du représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) en date du 1^{er} décembre 2015, au sein du conseil de surveillance,

VU la démission du représentant les organisations syndicales CGT en date du 13 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'EPSM de CAEN, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Mme Marianne PINCHART » est remplacée par « Mme Roselyne LE LANDAIS » représentant la CSIRMT,
- « Docteur Patrice GENVRESSE » est remplacé par le « Docteur Christine JUHEL-VAYSSE » représentant la CME,
- « Docteur Marc TOULOUSE » est remplacé par le « Docteur Christine COGNARD » représentant la CME,
- « M. Michel TANGUY » est remplacé par « Mme LECOQC Gaëlle » représentant les organisations syndicales (CGT),

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur de l'EPSM de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 29 février 2016

La Directrice Générale,


le Directeur Général Adjoint
Vincent RABINMAN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC - Mairie de Caen <i>Présidente</i>	30/06/2014
	M. Thierry RENOUF - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	Mme Sylviane LEPOITTEVIN - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	M. Ludwig WILLAUME - Conseiller départemental	26/05/2015
	En cours de désignation	
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Roselyne LE LANDAIS - Représentant la CSIRMT	29/02/2016
	Dr Christine JUHEL-VAYSSE - Représentant la CME	29/02/2016
	Dr Christine COGNARD - Représentant la CME	29/02/2016
	M. Wilfrid DAVOULT - Représentant les organisations syndicales (CGT)	02/02/2015
	Mme Gaëlle LECOCQ - Représentant les organisations syndicales (CGT)	29/02/2016
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Pierre-François POUTHIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/09/2014
	Mme Monique BACON - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jacques-André BIZET - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Alain LECLERE - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	19/03/2012
	En cours de désignation - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-29-008

**ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 29
FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE A
CRICQUEBOEUF**

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur modifié le 27/04/2011, le 02/06/2014, le 26/09/2014, le 02/02/2015, le 28/05/2015, le 23/07/2015, le 5/10/2015 et le 25/11/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la démission du représentant de l'organisation syndicale UNSA en date du 1^{er} décembre 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Mme Christine JEAN » est remplacée par « M. Mohamed BOUKAIBA », représentant les organisations syndicales (UNSA).

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de la Côte Fleurie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 29 février 2016

La Directrice générale,


le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Albert DEPUIS - Maire de Cricqueboeuf	02/06/2014
	M. Michel LAMARRE - Maire de Honfleur <i>Président</i>	02/06/2014
	Mme Colette NOUVEL-ROUSSELOT - Conseillère départementale	28/05/2015
	M. Michel-Olivier MATHIEU - Représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur	02/06/2014
	M. BAILLEUL Michel - Représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur	02/06/2014
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Céline ALLEAUME - Représentant la CSIRMT	25/11/2015
	Dr Daniel ABOU-ZAKHAM - Représentant la CME	28/05/2015
	Dr Isabelle GEFFRAY - Représentant la CME	28/05/2015
	M. Mohamed BOUKAIBA - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	29/02/2016
	Mme Martine MATRAS - Représentant les organisations syndicales (FO)	02/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Christine BONNIEUX (Usagers - Désigné par le Préfet)	05/10/2015
	Mme Denise BARRAUD (Usagers - Désigné par le Préfet)	25/11/2015
	Mme Béatrice GOSSET (Usagers - Désigné par le Préfet)	25/11/2015
	M. Christian CARDON (Usagers - Désigné par le DGARS) <i>Vice-Président</i>	23/07/2015
	Dr Jean-Paul DEYSINE (Usagers - Désigné par le DGARS)	23/07/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-29-007

**ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 29
FEVRIER 2016 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE LISIEUX**

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE LISIEUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de LISIEUX modifié le 27/04/2011, le 27/05/2011, le 18/12/2012, le 31/05/2013, le 15/05/2014, le 05/07/2014, le 28/05/2015, le 7/10/2015 et le 25/11/2015,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le résultat des élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) du centre hospitalier Lisieux en date du 20 janvier 2016, désignant ses représentants au sein du conseil de surveillance,

VU la désignation du représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) en date du 14 janvier 2016, au sein du conseil de surveillance,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lisieux est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Mme Catherine JONCOURT » est remplacée par « Mme Hélène CAPON », représentant la Commission des Soins Infirmiers et de Rééducation Médico-Technique (CSIRMT),

- « Dr SENOUCI-BEREKSI » est remplacé par « M. Antoine LEGROS », représentant la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Lisieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 29 février 2016

La Directrice générale,


le Directeur Général Adjoint
Monique RICHOMES
Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lisieux

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Bernard AUBRIL - Maire de Lisieux <i>Président</i>	15/05/2014
	Mme Ariane POYNARD - Conseiller communautaire <i>Vice-Présidente</i>	15/05/2014
	Mme Angélique PERINI - Conseillère départementale	28/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Hélène CAPON - Représentant la CSIRMT	29/02/2016
	M. Antoine LEGROS – Représentant la CME	29/02/2016
	Mme Isabelle LERALLE - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	28/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Annick CZECZKO - (Usagers - désigné par le Préfet)	25/11/2015
	M. Jean-Pierre GROS - (Usagers - désigné par le Préfet)	25/11/2015
	Dr Dominique HITIER - (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	07/10/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-22-010

**ARRETE N°5 DU22 MARS 2016 PORTANT
MODIFICATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE
LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE**

**ARRETE MODIFICATIF N°5 DU 22 MARS 2016 PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA
SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoires,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie,

VU la première réunion de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie en date du 4 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention et élection de son Président et de son Vice-président,

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 18 juillet 2014,

VU l'arrêté du 25 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 27 novembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU l'arrêté modificatif n°2 du 13 février 2015 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU l'arrêté modificatif n°3 du 8 février 2016 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU l'arrêté modificatif n°4 du 4 mars 2016 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU le courrier du 12 février 2016 de Madame la Directrice des Services Régionaux, Inter Région Nord de l'AFM TELETHON ;

VU le courrier du 11 mars 2016 de Monsieur le Directeur de la CARSAT Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Spécialisée Prévention de la CRSA de Basse-Normandie est modifiée comme suit :

Au titre du 5) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

-Mme Aude BELLIER (AFM TELETHON) est nommée suppléante de M. Claude FRANCOISE (vivre MARFAN) en remplacement de Mme MADELENAT Christine (AFM TELETHON).

Au titre du 14) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail –maladies professionnelles

-M. Arnaud ASSELIN (CARSAT) est nommé suppléant de M. Jean-Yves YVENAT (CARSAT), en remplacement de M. Hervé LAUBERTIE.

ARTICLE 2 : La version consolidée de la composition de la Commission Spécialisée Prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 22 mars 2016
La Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé de Normandie,

Monique RICHOMES

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 22 MARS 2016 DES MEMBRES
DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE**

Président : Monsieur Hubert GESNOUIN

Vice-président : Monsieur Philippe GUERARD

1) Un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

2) Deux présidents de conseils départementaux ou leurs représentants

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

3) Un représentant des groupements de commune

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des communes

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

5) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

Titulaires	Suppléants
M. DUJARDIN Jean-Marc (Fédération Française des Diabétiques)	M. RONDU Dominique (Ligue contre le Cancer)
M. GUERARD Philippe (ADVOCACY)	Mme GORET Aline (ADVOCACY)
M. FRANCOISE Claude (vivre MARFAN)	Mme Aude BELLIER (AFM TELETHON)
Mme BOREL Liliane (UNAFAM)	M. BERNARD Jean (UNAFAM)

6) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Suppléant
M. CLAVIER Alain (Union nationale des retraités et des professions libérales)	Mme LAMBERT Michelle (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique de l'Orne)

7) Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	Suppléant
Mme DEBARRE Maryvonne (APAJH)	Mme LEBOUIC Odile (CROP)

8) Un représentant des conférences de territoire

Titulaire	Suppléant
Mme GAMBIER Elise (CT du Calvados)	M. BERTOLI Sébastien (CT du Calvados)

9) Un représentant des organisations syndicales des salariés

Titulaire	Suppléant
M. GALLET Dominique (CFTC)	M. DAILLY Hubert (CFTC)

10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaire	Suppléant
M. VOVARD Philippe (CGPME)	M. VARADY Alex (CGPME)

11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	Suppléant
M. CHARLES Bernard (UNAPL)	Mme HENAULT Catherine (UNAPL)

12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

Titulaire	Suppléant

M. BOREL Olivier (Chambre régionale de l'agriculture)	M. FAUCON Philippe (Chambre d'agriculture Normandie)
---	--

13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	Suppléant
M. GERMAIN Martial (Croix Rouge DD50)	M. MAIGNAN Didier (Croix Rouge DD50)

14) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail –maladies professionnelles

Titulaires	Suppléants
M. YVENAT Jean-Yves (CARSAT)	M. ASSELIN Arnaud (CARSAT)

15) Un représentant des caisses d'allocations familiales

Titulaire	Suppléant
Mme CZECHKO Annick (CAF)	Mme TOUZOT-JOURDE Paulette (CAF)

16) Un représentant de la mutualité française

Titulaire	Suppléant
M. CHOUBRAC Luc (Mutualité Française)	M. VIALE Johnny (Mutualité Française)

17) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaire	Suppléant
Dr POUDOULEC Bertrand (santé universitaire – Rectorat)	Mme POUCLÉE Sarah (santé universitaire – Rectorat)

18) Un représentant des services de santé au travail

Titulaire	Suppléant
M. GESNOUIN Hubert (Service de santé au travail)	M. RENOARD Hubert (Service de santé au travail)

19) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

20) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé

Titulaire	Suppléant
M. LEPEE Jean-Louis (IREPS)	M. OLLIVIER Jean-Pierre (IREPS)

21) Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	Suppléant
Mme DESPRES Pascale (CREAI-ORS)	M. KETTERER Jean-Pierre (ORS)

22) Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	Suppléant
M. BENARD Francis (APPA)	M. NEEL Jean-Pierre (CDMR14)

23) Quatre représentants des offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
M. BLANDEL Jean-Yves (EPSM Bon Sauveur)	M. MORETTE Bruno (CH de l'Estran)
Mme FRANCOIS Véronique (URIOPSS)	Mme BEAULIEU Marie-Christine (APF)
M. le Dr Antoine LEVENEUR (URML)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicure-Podologue)
M. Hubert TOLLET (URPS Chirurgiens-Dentistes)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des douanes et des droits indirects (DRDDI) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur d'académie ;
- Le Président du CESER ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Le Président du Régime Social des Indépendants de Basse-Normandie ;

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2016-03-18-008

arrêté portant nomination à la commission du patrimoine et
des sites - n° CRMH 2016 O1

*Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
arrêté de composition de la commission régionale du patrimoine et des sites*



PREFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale des
Monuments historiques

Affaire suivie par Philippe ROCHAS
Tél. 02 31 38 39 14
Mél. philippe.rochas@culture.gouv.fr

Arrêté portant nomination à la commission régionale du patrimoine et des sites – N° CRMH-2016-01

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 612-1 et R.612-1 à R.612-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I^{er} ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

VU la délibération du 16 avril 2015 du Conseil Départemental du Calvados ;

VU la délibération du 20 avril 2015 du Conseil Départemental de l'Eure ;

VU la délibération du 24 avril 2015 du Conseil Départemental de Seine-Maritime ;

VU la délibération du 24 avril 2015 du Conseil Départemental de l'Orne ;

VU la délibération du 11 mai 2015 du Conseil Départemental de la Manche ;

VU le courrier du 12 avril 2013 de l'Union des Maires et Élus de l'Eure ;

VU le courrier du 24 avril 2013 de l'Association des Maires de Seine-Maritime ;

VU le courrier du 11 février 2016 de l'Association des Maires du Département de la Manche ;

VU le courrier du 22 février 2016 de l'Association des Maires de l'Orne ;

VU le courrier du 4 mars 2016 de l'Union Amicale des Maires du Calvados ;

1

ARRETE

Article 1 : Sont membres de la commission régionale du patrimoine et des sites de Normandie, en qualité de membres de droit :

- Le préfet de région ou son représentant
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- Le conservateur régional des monuments historiques ou son représentant
- Le conservateur régional de l'archéologie ou son représentant
- Le chef du service chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel ou son représentant

Article 2 : Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et des sites de Normandie, pour une durée de quatre ans :

a) En qualité de conservateur du patrimoine :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Sylvie LEPRINCE Conservatrice des monuments historiques	Mme Kcénia NAOUMENKO Conservatrice des monuments historiques

b) En qualité d'architecte en chef des monuments historiques :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Régis MARTIN Architecte en chef des monuments historiques	M. François JEANNEAU Architecte en chef des monuments historiques

c) En qualité de chef de service déconcentré chargé de l'architecture et du patrimoine :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Brigitte LELIÈVRE Cheffe de l'UDAP de la Seine-Maritime	Mme Anne CHEVILLON Cheffe de l'UDAP de l'Orne

d) En qualité d'architecte des Bâtiments de France :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Jérôme BEAUNAY UDAP du Calvados	M. Patrice PUSATERI UDAP de la Seine-Maritime

e) En qualité d'élus :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Emmanuelle DORMOY Conseillère régionale	Mme Catherine MORIN-DESAILLY Conseillère régionale
M. Philippe LAURENT Conseiller départemental du Calvados	M. Philippe AUGIER Maire de Deauville
Mme Martine SAINT-LAURENT Conseillère départementale de l'Eure	M. Pascal FINET Maire du Bec-Hellouin

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN Conseillère départementale de la Manche	M. Philippe LEMAITRE Maire de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
Mme Marie-Françoise FROUËL Conseillère départementale de l'Orne	M. Vincent SEGOUIN Maire de Bellême
M. Patrick TEISSERE Conseiller départemental de la Seine-Maritime	M. Jean-Claude CLAIRE Maire de Veules-les-Roses
M. Patrick GOMONT Maire de Bayeux	M. Pierre-Jean BLANCHET Adjoint au Maire de Granville
M. Guy PESSIOT Conseiller municipal de Rouen	M. Bernard LE DILAVREC Maire de Gaillon

f) En qualité de personnalités qualifiées :

TITULAIRES
M. Jean-Baptiste AUZEL Directeur des Archives départementales de la Manche
M. François CALAME Conseiller pour l'ethnologie à la DRAC
Mme Élisabeth CHAUVIN Responsable service UNESCO ville d'art et d'histoire du Havre
M. Samuel CRAQUELIN Paysagiste
M. Frédéric EPAUD Chargé de recherche au CNRS
M. Patrice GOURBIN Enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie
Mme Françoise LATY Animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Coutançais
M. Benoît MAFFRE Architecte DPLG et du patrimoine

g) En qualité de représentants d'associations ou de fondations :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Isabelle d'HARCOURT Membre du conseil d'administration de l'association <i>la Demeure Historique</i>	M. Marcel CARON Président de l'Association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime
Mme Sinikka GALLOIS Membre de l'association <i>Vieilles Maisons Françaises</i>	Mme Anne BELHOSTE-DUGAS Membre de l'association <i>Maisons Paysannes de France</i>
M. Olivier GRONIER Délégué régional de la <i>Fondation du Patrimoine</i>	M. Alain ALEXANDRE Président de l'Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie
M. Pierre ROUSSEL Président de l'association <i>les Amis des Monuments et Sites de l'Eure</i>	M. Vincent JUHEL Administrateur général de l'association <i>Société des antiquaires de Normandie</i>
Mme Odile LECONTE Présidente de l'association <i>Société historique et archéologique de l'Orne</i>	Mme Martine PASTOR Présidente de l'association <i>Patrimoine(s)</i>

h) En qualité de conservateur des antiquités et objets d'art :

TITULAIRE	SUPLÉANT
Mme Lise AUBER CAOA de la Seine-Maritime	Mme Aude MAISONNEUVE CAOA du Calvados

3

Article 3 : Sont membres de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites de Normandie, en qualité de membres de droit :

- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- Le conservateur régional des monuments historiques ou son représentant
- Le conservateur régional de l'archéologie ou son représentant
- Le conservateur du patrimoine relevant de la spécialité monuments historiques
- Le chef de service déconcentré chargé de l'architecture et du patrimoine mentionné au c de l'article 2 du présent arrêté
- L'architecte des Bâtiments de France mentionné au d de l'article 2 du présent arrêté

Article 4 : Sont nommés membres de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites de Normandie, pour une durée de quatre ans :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Élisabeth CHAUVIN Responsable service UNESCO ville d'art et d'histoire du Havre	Sans suppléant
M. Patrice GOURBIN Enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie	Sans suppléant
M. Olivier GRONIER Délégué régional de la <i>Fondation du Patrimoine</i>	M. Alain ALEXANDRE Président de l' <i>Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie</i>
M. Pierre ROUSSEL Président de l'association <i>les Amis des Monuments et Sites de l'Eure</i>	M. Vincent JUHEL Administrateur général de l'association <i>Société des antiquaires de Normandie</i>

Article 5 : Sont nommés membres de la section de la commission régionale du patrimoine et des sites de Normandie, pour une durée de quatre ans :

a) En qualité de représentants de l'État :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Philippe ROCHAS Conservateur régional des monuments historiques	M. David FOUCAMBERT Chef de l'UDAP de la Manche
M. Dominique LEPETIT Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable à la DREAL	M. Christophe MOINIER Inspecteur des sites à la DREAL

b) En qualité de personnalités qualifiées :

TITULAIRES
M. Olivier GRONIER Délégué régional de la <i>Fondation du Patrimoine</i> Membre de la commission régionale du patrimoine et des sites
Mme Sinikka GALLOIS Membre de l'association <i>Vieilles Maisons Françaises</i> Membre de la commission régionale du patrimoine et des sites
M. Benoît MAFFRE Architecte DPLG et du patrimoine Membre de la commission régionale du patrimoine et des sites

TITULAIRES

M. Olivier GOSSELIN

Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Maritime

Mme Stéphanie LANGEVIN

Paysagiste au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche

M. Hervé DECLOMESNIL

Architecte DPLG et du patrimoine, conseiller ordinal régional de l'Ordre des architectes

c) En qualité d'élus ne siégeant que pour l'examen des affaires concernant le département dans lequel ils sont élus :

Pour le département du Calvados

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Mélanie LEPOULTIER Conseillère départementale	Mme Sylvie JACQ Conseillère départementale
M. Michel LAMARRE Conseiller départemental	Mme Corinne FÉRET Conseillère départementale
M. Jean-Michel RAVEL d'ESTIENNE Maire de Beuvron-en-Auge	M. Rémy GUILLEUX Maire de Maltot

Pour le département de l'Eure

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Martine SAINT-LAURENT Conseillère départementale	M. Xavier HUBERT Conseiller départemental
M. Thierry PLOUVIER Conseiller départemental	M. Jean-Pierre LE ROUX Conseiller départemental
M. Michel MOLINA Maire de Huest	M. Serge RONZONI Maire de Bernières-sur-Seine

Pour le département de la Manche

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN Conseillère départementale	M. Sébastien FAGNEN Conseiller départemental
M. Pierre DE CASTELLANE Conseiller départemental	Mme Martine LEMOINE Conseillère départementale
M. Jean-Pierre MAUQUEST Maire de Montebourg	M. Laurent ENGUEHARD Adjoint au maire de Saint-Lô

Pour le département de l'Orne

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Marie-Françoise FROUEL Conseillère départementale	Mme Annick BRUNEAU Conseillère départementale
Mme Marie-Christine BESNARD Conseillère départementale	M. José COLLADO Conseiller départemental
M. Patrick MUSSAT Maire de La Cochère	M. Daniel CHEMIN Maire de La Perrière

Pour le département de la Seine-Maritime

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Charlotte MASSET Conseillère départementale	M. Martial HAUGUEL Conseiller départemental
M. Patrick TEISSERE Conseiller départemental	Mme Sophie ALLAIS Conseillère départementale
M. Jean-Claude CLAIRE Maire de Veules-les-Roses	M. Denis MERVILLE Maire de Sainneville

Article 6 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.
Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 18 MARS 2016

La Préfète,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction Régionale des Finances Publiques

R28-2016-04-07-002

Arrêté modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 portant ouverture des travaux de remaniement du plan cadastral dans la commune de HENOUVILLE

*Arrêté modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 portant ouverture des travaux de remaniement du
plan cadastral dans la commune de HENOUVILLE*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA GESTION FISCALE
12 BIS AVENUE PASTEUR
76037 ROUEN CEDEX
Tel : 02 35 14 40 00
Fax : 02 35 89 50 39
Mèl : drfip76.gestionfiscale@dgifp.finances.gouv.fr

ARRETE modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 portant ouverture
des travaux de remaniement du plan cadastral dans la commune de HENOUVILLE

La Préfète
de la région Normandie
Préfète de la Seine-Maritime

Vu :

La loi n° 374 du 6 juillet 1943 validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 et relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères,
Vu le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre,
La loi n°74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales,
Vu l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la délégation de signature des préfets,
Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 portant ouverture des travaux de remaniement du plan cadastral dans la commune de HENOUVILLE
Vu l'arrêté préfectoral n°16-068 du 8 janvier 2016 en matière de délégation générale donnant délégation de signature à Madame Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Directrice régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,
La décision de Madame Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, sus-désignée, en date du 11 janvier 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Régis DACHICOURT, Administrateur général des Finances publiques ;

Sur la proposition de Madame la Directrice régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime :

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé en son deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par le Service de la documentation nationale du cadastre et la Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 2 : Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune de HENOUVILLE et en tant que de besoin sur celui des communes limitrophes ci-après désignées : ANNEVILLE AMBOURVILLE, BERVILLE-SUR-SEINE, MONTIGNY, ROUMARE, SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE, SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLE, LA VAUPALIERE.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de HENOUVILLE et des communes intéressées. Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une ampliation de l'arrêté du 24 janvier 2014 ainsi que de celle dudit arrêté et les présenter à toute réquisition.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, Monsieur le Maire de la commune de HENOUVILLE et Madame la Directrice régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le - 7 AVR. 2016

Pour la Préfète et par délégation
L'Administrateur général des Finances publiques

Régis DACHICOURT

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-03-30-004

arrêté du 30 03 2016 portant composition de la CDIDL de
Seine-Maritime



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES ÉLECTIONS**

Arrêté modificatif n° 2016-CDIDL-2 du 30 mars 2016

**modifiant l'arrêté modificatif n° 2015-CDIDL-2 du 18/05/2015
modifiant l'arrêté n° 2014-CDIDL-3 du 30/10/2014 portant composition
de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de Seine-Maritime**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des impôts ;
- Vu la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;
- Vu le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n° 2014-745 du 30 juin 2014 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté n° 2015-CDIDL-1 du 18 mai 2015 portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime et de son suppléant ;
- Vu l'arrêté n° 2014-CDIDL-1 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime ainsi que de leurs suppléants ;
- Vu l'arrêté n° 2014-CDIDL-2 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime ainsi que de leurs suppléants, après consultation des chambres de commerce et d'industrie de Rouen, de Dieppe, d'Elbeuf, du Havre et de Fécamp-Bolbec en date du 10 juillet 2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime en date du 10 juillet 2014 et des organisations représentatives des professions libérales du département de Seine-Maritime en date du 10 juillet 2014 ;
- Vu l'arrêté n° 2016-CDIDL-1 du 30 mars 2016 modifiant l'arrêté n° 2014-CDIDL-2 susvisé portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime ainsi que de

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

leurs suppléants, après consultation des organisations représentatives des professions libérales du département de Seine-Maritime en date du 04/02/2016 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des impôts directs locaux démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le conseil départemental dispose d'un représentant auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires s'élève à 3 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementales des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime dans les conditions prévues aux articles 6 à 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} –

L'arrêté modificatif n° 2015-CDIDL-2 du 18/05/2015 modifiant l'arrêté modificatif n° 2014-CDIDL-3 du 30/10/2014 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

M. LEVARLET Daniel, commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de M. MAIRE Emmanuel.

Article 2 –

La commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
CHAUVENSY Jean-Louis	DURANDE Florence

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
MERVILLE Denis	PICARD Gérard
RENARD Gilbert	ROUSSEAU Jean-Nicolas
LEFRANCOIS Xavier	THEVENOT Jean-Pierre

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
ANNETTA Dominique	ROUSSEL Christian
SANSON Didier	JOUAN Gérard

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
VILLALARD Franck	GUEROULT Vincent
DAUDRUY Marc	BEUVIN Jean-Paul
LARCHEVEQUE Alain	PARRET Pascal
LOUVET Jean-Pierre	MOULARD Dominique
LERICK Marc	LEVARLET Daniel


Article 3 –

Le secrétaire général et la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 4 –

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 30 mars 2016

La préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-03-30-003

arrêté du 30 03 2016 portant désignation des représentants
des contribuables appelés à siéger au sein de la CDIDL de
Seine-Maritime



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES ÉLECTIONS**

Bureau des finances locales et du
contrôle budgétaire

Arrêté modificatif n° 2016-CDIDL-1 du 30 mars 2016

**modifiant l'arrêté n° 2014-CDIDL-2 du 30/10/2014
portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein
de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de Seine-Maritime**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des impôts ;
- Vu la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;
- Vu le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n° 2014-745 du 30 juin 2014, notamment son article 6 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu les lettres en date du 16 février 2016 et du 18 février 2016 par lesquelles les organisations représentatives des professions libérales dans le département de Seine-Maritime ont respectivement proposé un candidat ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des impôts directs locaux démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le représentant de l'Etat dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5 ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être renouvelé après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que les organisations représentatives des professions libérales dans le département de Seine-Maritime ont, par courriers en date du 16 février 2016 et du 18 février 2016, respectivement proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Seine-Maritime ;

ARRETE

Article 1^{er} –

L'arrêté n° 2014-CDIDL-2 du 30/10/2014 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

M. LEVARLET Daniel, commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de M. MAIRE Emmanuel.

Article 2 –

Le secrétaire général et la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 3 –

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 30 mars 2016

La préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-01-001

01 04 2016 Arrêté de délégation de signature M.
LECHEVALLIER - Direction interrégionale des services
pénitentiaire de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la
*01 04 2016 Arrêté de délégation de signature - Direction interrégionale des services pénitentiaire
de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire*



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des affaires générales

RENNES, le 1^{er} avril 2016

**ARRETE
portant délégation de signature**

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services pénitentiaires de Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire

Vu le décret n°64-754 du 25 juillet 1964 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de la prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2003 portant organisation de la Direction de l'administration pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du 11 mars 2004 portant abrogation de l'arrêté du 16 février 1998 désignant les établissements pénitentiaires appelés à tenir une comptabilité autonome ;
Vu l'arrêté du 2 mars 2006 modifiant l'arrêté du 5 août 2004 portant désignation des personnes responsables des marchés passés par le ministère de la justice ;
Vu l'arrêté de la directrice de l'administration pénitentiaire du 19 novembre 2013 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires ;
Vu l'arrêté du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes du 27 juin 2014 portant délégation de signature ;

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes dont les noms suivent :

- Monsieur Roland DUFAX, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Mickaël GARNIER, adjoint au chef du département des affaires immobilières
- Madame Camille DURIGON, chargée d'opération au département des affaires immobilières
- Monsieur Philippe FRERE, chef d'unité au département des affaires immobilières
- Monsieur Paul NOEL, chargé d'opération au département des affaires immobilières

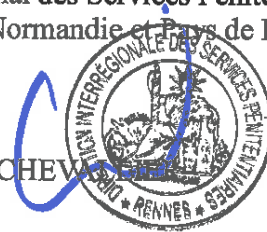
Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes dont les noms suivent :

- Monsieur Samuel BESNARD, directeur technique au sein de l'unité de suivi des gestions déléguées

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de Loire.

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de Loire

Yves LECHEVALLIER



DISP RENNES

18 bis, rue de Châtillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 66 44

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-04-001

04 04 2016 Arrêté portant désignation des membres de la
commission régionale des aides auprès de l'Agence de
l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la

*04 04 2016 Arrêté portant désignation des membres de la commission régionale des aides auprès
de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la région Normandie - ADEME*

région Normandie - ADEME

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES
RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél : angelique.felicite@normandie.gouv.fr

Arrêté portant désignation des membres de la commission régionale des aides auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour la région Normandie

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'environnement et notamment le 2° du II de son article R. 131-9 ;
- Vu la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990 modifiée portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-603 du 28 mai 2009 relatif à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim

ARRETE

Article 1^{er} - La commission régionale des aides est présidée par la préfète de région et, en son absence ou en cas d'empêchement, par le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie..

Article 2 - Outre la préfète de région et le directeur régional de l'agence, la commission régionale des aides comprend les membres suivants :

- la directrice régionale des finances publiques

- quatre directeurs de services régionaux de l'État :
 - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
 - le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ou son représentant
 - le directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
 - la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant

- six personnalités qualifiées désignées pour une durée de trois ans :
 - Mme Anne HEBERT-PIQUARD, Présidente de la communauté de communes de Sèves-Taute (50)
 - M. Pierre-Yves ROBIDOU, Vice-Président de la commission normande énergie et valorisation non alimentaire (VANA) du réseau des chambres d'agriculture de Normandie
 - Mme Claudine JOLY, Présidente du comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature (C.R.E.P.A.N.)
 - Mme Béatrice GAVEAU-BONDU, Présidente du CINOV Normandie
 - M. Florent SAINT-MARTIN, Président du SEVEDE et Vice-Président collecte et recyclage des déchets de la CODAH
 - M. Jean-Pierre DELAPORTE, Président du SDOMODE et de la Chambre d'Agriculture de l'Eure

Article 3 – Le président de la commission peut appeler à siéger avec voix consultative toute personne dont l'avis lui paraît utile.

Article 4 – La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie

Fait à Rouen, le - 4 AVR. 2016

La Préfète,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-05-001

05 04 2016 Arrêté modificatif portant composition
nominative du Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional de Normandie CESER

*05 04 2016 Arrêté modificatif portant composition nominative du Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional de Normandie CESER*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Pôle gestion fonctions supports et
modernisation**

**Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. angelique.felicite@normandie.pref.gouv.fr

Arrêté modificatif portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie

La préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant composition du Conseil Économique Social et Environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral modifié du 18 décembre 2015 portant composition nominative du Conseil Économique Social et Environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie et le nombre de leurs représentants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2013 modifié constatant la désignation des représentants des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant composition nominative du collège IV du conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie

Sur proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales

1/9

Article 1^{er} – La composition nominative du CESER de Normandie est modifiée ainsi qu'il suit, à titre transitoire, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 :

**PREMIER COLLEGE
REPRESENTANTS DES ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES
NONS SALARIEES DANS LA REGION
50 Sièges**

Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie :

- M. Antoine LAFARGE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie :

- M. Jean-Claude LECHANOINE

Par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements publics à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La poste :

- M. Marc POT

Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie :

- M. Yves KEROUEDAN

Mouvement des Entreprises de France – Normandie :

- Mme Jeannette LUCAS
- M. Jean-Marie PIRANDA

Centre des jeunes dirigeants d'entreprises :

- M. Christophe LAGUERRE

Union régionale de la confédération générale des PME – Haute-Normandie :

- M. Olivier FLEUTRY, ALTEA Développement

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises – Basse-Normandie :

- Mme Évelyne DUBOIS-DERRIEN

Union professionnelle artisanale régionale :

- M. Christophe DORE, CNMAS

Union Professionnelle Artisanale de Basse-Normandie :

- M. Serge TURPIN

Artisans de notre avenir :

- M. Régis CHALUMEAU

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie :

- M. Bruno LEFEBVRE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie :

- Mme Marie-Ange GUILBERT

Par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP) :

- M. Philippe ENXERIAN

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Basse-Normandie :

- M. Jean-Yves MULLER

2/9

Plastalliance :

- M. Jean-Luc LEVEQUE

Club Entrepreneuriat au féminin :

- Mme Caroline VOLLE-COLOMER

Par accord entre les grands établissements du secteur de l'industrie de plus de 800 salariés et les grands établissements du secteur de l'énergie de Basse-Normandie, représentés par EDF-CNPE de Flamanville :

- M. Pierre LENGANEY

Par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA :

- Patrick PERCEPIED

Fédération Française du Bâtiment de Basse-Normandie :

- M. Jean-Pierre CALLE

Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie :

- Mme Julie GUILLAS

Fédération Régionale des Jeunes Chambres Économiques de Normandie :

- Mme Christine MULLER

Par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de compétitivité MOV'EO :

- Jean-Dominique WAGRET

Le pôle Chimie-biologie-santé :

- M. Hubert VAUDRY

Par accord entre Cosmetic Valley et le pôle Verrier :

- Mme Valérie TELLIER

Association Normandie AeroEspace :

- Mme Fabienne FOLLIOU

Par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales :

- Maître Marie-Christine PORCHY

Union Nationale des Professions Libérales de Basse-Normandie :

- M. Bernard CHARLES

Par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen :

- M. Lionel TACONET

Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie :

- M. Daniel LEFEVRE

Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie – Mer du Nord :

- M. Joseph COSTARD

HAROPA :

- M Christian HERAIL

Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

- M. Jean-Pierre DELAPORTE

Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :

- M. Daniel GENISSEL

Par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de H-N :

- Sébastien WINDSOR

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :

- M. Pascal FERÉY

Centre Régional des Jeunes Agriculteurs :

- M. Jean-François OSMOND

Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale :

- Madame Sabine LEFEBVRE

Fédération régionale des coopératives agricoles :

- Monsieur Hervé FLEURY

Union Régionale des SCOP de l'Ouest :

- M. Jean-Marc BUSNEL

AHNORIA :

-

Filière Énergies Normandie :

- M. Marc GRANIER

Par accord entre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog :

- M. Jacques BRIFAULT

Comité régional des banques de Haute-Normandie :

- Mme Catherine LILLINI

Fédération Bancaire Française – comité des banques de Basse-Normandie :

- M. Christian MEERSSEMAN

Par accord entre la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque publique d'investissement et NCI gestion :

- Mme Anne-Cécile GUITTON

Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France :

- Mme Delphine ROBIN

Association Normande des Entreprises Alimentaires :

-

Par accord entre Normandie Incubation et Normandie Pionnières (Normandie Incubation – 3 ans, puis Normandie Pionnières – 3 ans) :

- M. Laurent PROTIN

DEUXIEME COLLEGE
REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES DANS LA REGION
50 SIEGES

Comité régional CGT de Normandie :

- Mme Jocelyne AMBROISE
- M. Eric LAUGEROTTE
- M. Denys DECLERCQ
- Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE
- M. Alain GERBEAUD
- Mme Patricia DOCAIGNE
- M. Denis CORNETTE
- M. Hugues SANSON
- Mme Annick TALARD
- M. Lionel LEROGGERON
- Mme Nadège PLAINEAU
- Mme Patricia GIACALONE
- M. Jean-Jacques MOREL
- M. Gilles RICCI
- M. Gérard GILBERT
- Gwenaël LONGEARD

Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie :

- M. Bertrand BRULIN
- M. Jean-Claude ROGER,
- M. Jean-Paul CHOULANT
- Mme Nicole GOOSSENS
- Mme Sylvie MONTIER
- M. Xavier LERIBLER
-

union régionale CFDT Basse-Normandie :

- M. Olivier DELILLE
- Mme Valérie FRITZSCH
- Mme Martine GENESLAY
- Mme Nathalie JEANPIERRE
- M. Philippe LEGRAIN
- Mme Brigitte MARIE
- M. Jean-Luc MICHEL
- M. Gérard SABBAGH
-

Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure :

- M. Gérard THERIN
- M. Patrick DEVIS
- M. Patrick ROLLET
- Mme Nicole LEROY

Union régionale FO de Basse-Normandie :

- M. Pierrick SALVI
- M. Gérald LÉBOUCHER
- M. Yannick BERARD
- Mme Liza-France PAROISSE

Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie :

- M. Hubert BANNER

Union régionale CFTC de Basse-Normandie :

- Mme Régine TOCQUET

5/9

Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC :

- M. Jean DUFROY
- Mme Florence LE LEPVRIER

Union régionale CFE-CGC de Basse-Normandie :

- M. Jean-Pierre LANCHAS

Union régionale Haute-Normandie UNSA :

- M. Christophe LEROY

Union régionale UNSA Basse- Normandie :

- M. Michel BIENFAIT

Section de Haute-Normandie de la Fédération syndicale unitaire :

- M. Eric PUREN

FSU de Basse-Normandie :

- M. Nicolas BENIES

Union syndicale solidaires Haute-Normandie :

- M. Daniel MARIE

SUD solidaires Basse-Normandie :

- M. Bernard MINERBE
- Mme Chantal LEPOULTIER

**TROISIEME COLLEGE
REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE
COLLECTIVE DE LA REGION
50 SIEGES**

Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie :

- M. Michel DESNOS

Union Régionale des Associations Familiales de Basse-Normandie :

- M. Rémy GUILLEUX

Fédération des unions régionales des professionnels de santé :

- M. Jean-Claude SOUBRANE

Comité de coordination des associations de handicapés de Haute-Normandie :

- M. Michel PONS

Par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités :

- M. Jean-Pierre BILLON

Par accord entre la Fédération Régionale Hospitalière, la Fédération de l'Hospitalisation Privée et l'Observatoire Régional de Santé :

- Mme Aline JOUEN

Par accord majoritaire entre l'Union Régionale des Associations de Parents de Personnes Handicapées (URAPEI), l'Association des Paralysés de France (APF) et Centre Régional d'Études et d'Action pour l'Insertion (CREAI), l'Aide à Domicile en Milieu Rural de Basse-Normandie (ADMR), l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile Basse-Normandie (UNA) et Générations mouvement de Basse-Normandie (Aînés ruraux) :

- Mme Annick DELFARRIEL

6/9

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire :

- M. Rodolphe JOIGNE

Par accord entre l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi, la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale et l'Association Régionale de Développement de l'Économie Solidaire :

- Mme Jacqueline SAINT-YVES (COORACE)
- M. Alain CARTEL (URIOPSS)

Université au titre de la Communauté d'universités et d'établissements :

- M. Pascal REGHEM

École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements :

- M. Jean-Louis BILLOET

Par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie :

- M. Richard LECOEUR

Par accord majoritaire entre les responsables des établissements d'enseignement supérieur de Basse-Normandie représentés par l'université de Caen Basse-Normandie et les organismes de recherche de Basse-Normandie et les écoles d'ingénieurs de Basse-Normandie représentés par l'ENSI de Caen :

- M. Dominique GOUTTE

Par accord entre le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre :

- M. Gil COTTENET

Par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Basse-Normandie, l'Union Régionale de la Fédération des Parents d'Élevés de l'Enseignement Public et l'Association des Parents d'Élevés de l'Enseignement Libre Basse-Normandie :

- Mme Nicole PAUL

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie :

- M. Jean-Luc LEGER

Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie :

- M. Didier POLIN

Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie :

- M. Michel TIREL

Centre régional information jeunesse :

- Mme Charlotte GOOSSENS

Par accord majoritaire entre la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie, le Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Éducation Populaire et le Réseau Régional d'Information Jeunesse : La ligue toute la durée du mandat :

- Mme Martine LOUVEAU

Association régionale HLM de Haute-Normandie :

-

Par accord entre l'Association Régionale pour l'Habitat Social et l'Union Nationale de la Propriété Immobilière de Basse-Normandie :

- M. Stéphane COURTIN

7/9

Fédération des Entreprises Publiques Locales Normandie :

- M. Francis SAINT ELLIER

Par accord entre les EPCC, les associations culturelles et la fondation listés suivantes : le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, le Centre chorégraphique national du Havre, Dieppe Scène Nationale, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association des directeurs de conservatoire et d'école de musique, l'Association Régionale du Livre, l'association des conservateurs des collections publiques de France (section de Haute-Normandie), la Maison de l'Architecture, le Pôle Image Haute-Normandie et l'atelier 231 :

- Madame Véronique SOUBEN

Centre dramatique régional :

- Mme Magali FASULA

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux) :

- Mme Annie JEANNE

Centre Régional d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Basse-Normandie :

- Mme Agnès AUVRAY DE FOLLEVILLE

Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE) :

- M. Richard GREGE,
- M. Jean-Pierre FRODELLO

Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure) :

- M. Daniel HANCHARD

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :

- M. Jean-Pierre GIROD

Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement :

- M. Gérard GRANIER

En accord entre les Fédérations départementales des chasseurs de Seine-Maritime et de l'Eure :

- M. Dominique MONFILLIATRE

Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement :

- M. Dominique BAUDUIN

Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature :

- Mme Arlette SAVARY

Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie :

- M. Alain PIQUET

Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement :

- Mme Sophie CHAUSSI

Par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure :

- Mme Catherine KERSUAL

UFC - Que choisir de Basse-Normandie :

- Mme Sylvie HIBOU

Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie :

-

8/9

Comité Régional du Tourisme de Normandie :

- M. Jacques BELIN

Chambre régionale de l'économie sociale :

- M. Patrick POLLET

Agence de l'innovation en région Haute-Normandie – SEINARI :

- M. Didier PEZIER

Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche :

- Mme Nicole ORANGE

Pôle Transactions Électroniques Sécurisées :

- M. Jean-Pierre BLANCHÈRE

Pôle Hippolia en lien avec le Conseil Régional des Chevaux :

- Mme Laurence MEUNIER

Pôle Nucléopolis :

- M. Serge BOUFFARD

Relais d'sciences :

- M. Pascal HUREL

**QUATRIEME COLLEGE
PERSONNALITES QUI, EN RAISON DE LEURS QUALITES OU DE LEURS ACTIVITES CONCOURENT
AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION
6 SIEGES**

- M. Gérard LISSOT
- Mme Lydie BRIDE
- Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN
- M. Jean CALLEWAERT
- Mme Bénédicte QUAGHEBEUR
- M. Jean-François LE GRAND

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Normandie et dont copie sera adressée à, Mesdames et Messieurs les Conseillers économiques, sociaux et environnementaux ainsi désignés, Madame le Préfet de l'Orne, Messieurs les Préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **05 AVR. 2016**

La Préfète,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

9/9

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-05-002

05 04 2016 Arrêté portant composition nominative de la
Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale
SRIAS Antenne de Rouen

*05 04 2016 Arrêté portant composition nominative de la Section Régionale Interministérielle de
l'Action Sociale SRIAS Antenne de Rouen*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Rouen,

Pôle modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Mme Lucia OLIVEIRA
Tél : 02 32 76 55 12
Mèl : lucia.oliveira@normandie.gouv.fr

ARRETÉ

portant composition nominative de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Normandie

**La préfète de la région Haute-Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
commandeur de la Légion d'honneur**

Vu : la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifiée relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
l'arrêté du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
les désignations des représentants des administrations de l'État et des organisations syndicales ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim ;

ARRETE

Article 1er - La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale de Normandie est composée de 26 membres titulaires représentant les administrations et le personnel dont la liste est fixée ainsi qu'il suit :

1. au titre de la présidence :

– Mme Béatrice PHILIPPET

2. au titre de la représentation des administrations

DRAAF

Titulaire :

– Mme Pascale LOUVET – responsable du pôle ressources humaines et logistique – direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt

Suppléant :

– Mme Anne PAPIN – adjointe au secrétaire général – direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt

DRAC

Titulaire :

– Madame Amélie BIGOT – chargée de la formation- direction régionale des affaires culturelles

Suppléant :

– Mme Stéphanie VALLVE – secrétaire générale – direction régionale des affaires culturelles

DREAL

Titulaire :

– Mme Vanina HUGUET – assistante de service sociale – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Suppléant :

– M. Jean-Pierre BRASSELET – secrétaire général – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

FINANCES

Titulaires :

– Mme Cathy TERRIER – déléguée départementale de l'action sociale – direction générale des finances publiques de Seine-Maritime

– Mme Christine LAMBILLIOTTE – déléguée départementale de l'action sociale de l'Eure.

Suppléants :

– M. François MARONNIER – assistant à la délégation départementale de l'action sociale – direction générale des finances publiques de Seine-Maritime

–

EDUCATION NATIONALE

Titulaires :

– M. Régis LAGREZE – chef du service de l'action sociale – rectorat de l'académie Rouen

– Mme Christine THERY – conseillère technique du service social auprès du recteur – rectorat de l'académie de Rouen

Suppléants :

– Mme Sandra BREARD-COURBE – adjointe au secrétaire général adjoint – directrice des relations et des ressources humaines.

-

INTERIEUR

Titulaire :

– Mme Florence LEDUC – chef du service départemental d'action sociale – préfecture de l'Eure

Suppléant :

– Mme Catherine CABAUP – chef du service départemental d'action sociale – préfecture de Seine-Maritime

DRJSCS

Titulaire :

– M. Régis BOUTEILLER – Secrétaire général – direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Suppléant :

– Mme Catherine FILLIATRE – responsable du bureau des ressources humaines – direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DEFENSE

Titulaire :

– M. Guillaume DUVERGER – chef du pôle ministériel de l'action sociale de Rennes – pôle ministériel d'action sociale Rennes

Suppléant :

– M. Christophe PROU – conseiller technique de service social – pôle ministériel d'action sociale Rennes

DIRECCTE

Titulaire :

– Mme Sylvie MAISONNEUVE – direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Suppléant :

– Mme Céline LEUTHY – direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

JUSTICE

Titulaire :

– Mme Anne-Marie LEULIER – conseillère technique de service social des administrations de l'Etat – DRHAS de Lille

Suppléant :

– Mme Anne-Laure HEROGUEL – DRHAS de Lille

3. Au titre des représentants des organisations syndicales

Confédération Générale des Travailleurs (2 sièges)

Titulaires :

- Mme Fabienne MARTIN
- Mme Laurence RETHORE

Suppléants :

- Mme Céline DESANAUX QUEVAL
- Mme Catherine SAILLARD

Force Ouvrière (2 sièges)

Titulaires :

- M. Frédéric DESGUERRE
- Mme Odile LEFRANCOIS

Suppléants :

- Mme Laurence PONA
- Mme Florence BESSIERE

Confédération Française Démocratique du Travail (2 sièges)

Titulaires :

- Mme Martine LEVASSEUR
- Mme Marie-Laure GAUDUCHEAU

Suppléants :

- Mme Nadine LEFORESTIER
- M. Francis LOELTZ

Union des Syndicats Autonomes (2 sièges)

Titulaires :

- Mme Véra MONFORT
- M. Arnaud LEBRET

Suppléants :

- Mme Nathalie MONMARCHE
- M. Pierre – Charles BURETTE

Fédération Syndicale Unitaire (2 sièges)

Titulaires :

- Mme Lise GIFFARD-CARLET
- M. Vincent MONDON

Suppléants :

- Mme Sylvie BERTAUX
- Mme Nadine ARAGONA

Confédération Française de l'Encadrement C.G.C. (1 siège)

Titulaire :

– M. Karim BENNACER

Suppléant :

– M. Philippe LA HONDES

Union syndicale Solidaires (2 sièges)

Titulaire :

– M. David SIRONNEAU

– Mme Gaëlle CIBOT

Suppléant :

– Mme Anne PINEL

– M. Denis PERAIS

4. peuvent assister aux séances de la section régionale :

– Les personnes responsables de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale, si elles en font la demande auprès du préfet de région.

– Mme Catherine LAIGUILLON – Directrice de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, ou sa représentante, Mme Sophie EDELINE – conseillère mobilité carrière.

Article 2 – La préfète de région ou son représentant participe aux réunions de la section régionale. En cas d'empêchement du président de la section régionale, la réunion est présidée par la préfète de région ou, à défaut, par son représentant.

Article 3 – L' Adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales par intérim, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil Régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le 05 AVR. 2016

La préfète,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.